

Edito	p 1
Rentrée 2026	p 2
Equipements	p 2-3
Elections pro - EPSiliades	p 3-4
Sport scolaire	p 5
Stagiaires EPS - Jeunesse et sport	p 5-7
Santé	p 7
Adhésion	p 8



EDITO

Face à l'irresponsabilité, l'action !

Au lendemain des méga-feux qui ont durement touché notre territoire, nous pouvions légitimement espérer que la mise en lumière, une nouvelle fois, des difficultés auxquelles sont confrontés les services publics conduirait le gouvernement à renforcer les moyens qui leur sont accordés.

C'est pourtant une tout autre orientation qui se dessine avec le projet de budget pour 2027. Une nouvelle fois placé sous le signe de la rigueur, il fait peser l'essentiel des efforts sur une grande partie de la population : retraité-es, avec notamment la volonté de désindexer les pensions de retraite au-delà de 2000 euros, malades et personnes les plus fragiles. La fonction publique est également mise à contribution, avec des suppressions d'emplois et le gel des salaires. Dans le même temps, les choix budgétaires consacrent toujours davantage de moyens aux dépenses militaires, avec pour objectif de ramener le déficit public sous les 5 %, tout en poursuivant une politique de l'offre qui profite avant tout aux plus riches et aux grandes entreprises.

L'École n'échappe malheureusement pas à cette logique. Dès la rentrée, les suppressions de postes et l'insuffisance des moyens ont une nouvelle fois montré leurs conséquences concrètes. Dans plusieurs établissements, notamment aux collèges Montaigne à Lormont, Castelnau-de-Médoc, Victor Louis à Talence et Capeyron à Mérignac, les collègues se sont mobilisé-es pour défendre les conditions d'apprentissage et permettre la réussite de toutes et tous les élèves.

Cette année sera également marquée par plusieurs échéances électorales majeures : élections professionnelles, présidentielle et législatives. Elles constituent autant d'occasions de faire entendre nos revendications et de porter haut nos exigences pour les services publics, l'Éducation et nos métiers.

À tous les niveaux, du local au ministère, le SNEP-FSU continuera à intervenir et à agir pour défendre nos revendications en matière de conditions de travail, de rémunération, de carrière et de conditions d'apprentissage des élèves. Pour cela, nous avons besoin de votre mobilisation et de votre soutien.

Le 29 septembre 2026, toutes et tous en grève pour nos salaires et nos carrières !

Du 3 au 10 décembre 2026, mobilisons-nous, votons et faisons voter pour la FSU aux élections professionnelles !



*Nathalie Lacuey - Mickaël Viairon
 Co - Secrétaires académiques
 SNEP-FSU*



**Pour lutter
 contre les inégalités**



Rentrée dans un contexte inédit de mobilisations : faire le bilan pour collectivement poursuivre nos revendications



Cette rentrée 2026 s'effectue sous le signe d'une victoire pour les collègues de collège avec la disparition des groupes de niveaux en 6ème et 5ème. Cette victoire issue des luttes locales et nationales doit donner confiance en notre capacité à peser sur les orientations de notre système scolaire, alors que les projets annoncés par de possibles candidat.es à la présidentielle semblent vouloir nous ramener à une école du tri social du début du XXème siècle.

Pour autant la situation de notre système éducatif reste très préoccupante, la baisse démographique mise en avant par le ministère s'est malheureusement accompagnée de suppressions de postes d'enseignant.es, d'AED, ... qui en cette rentrée, surchargent les classes, le travail en vie scolaire menant à des mobilisations locales, pour recouvrir des heures et les moyens postes correspondants.

Comment permettre la réussite et l'épanouissement à l'École de toutes et tous dans des classes surchargées, dans des locaux inadaptés aux canicules qui touchent encore le pays en cette reprise.

De nombreux sujets de mobilisation restent donc présents : mobilisation pour une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, lutte pour une revalorisation salariale et pour nos conditions de travail en place et lieu d'heures supplémentaires, de missions pacte, déblocage des crédits pour faire face à l'urgence environnementale au sortir d'un été canicu-

laire (aux conséquences terribles dans notre académie).

C'est en restant uni et solidaire que nous pourrons agir et peser sur les décisions politiques, ne nous censurons pas dans nos démarches, ayons à cœur d'articuler les luttes locales et nationales pour agir dans l'intérêt du service public.

Ce sont nos mobilisations collectives de ce début d'année qui nous permettront de peser sur le projet de budget et sur les orientations politiques des futur.es candidat.es à la présidentielle de 2027. Chaque collègue doit se sentir pleinement acteur.trice de cette période, et le SNEP-FSU accompagnera toutes les luttes sociales pour porter un projet plus égalitaire et émancipateur pour tous les français.es.

Alors toutes et tous dans la rue le 29 septembre pour une véritable politique de revalorisation salariale dans la fonction publique (santé, éducation, justice) dont chaque catastrophe montre combien elle est indispensable à l'ensemble de la population et notamment aux plus fragiles d'entre nous.

Du 3 au 10 décembre toutes et tous électeurs.trices pour les élections professionnelles avec une seule banderole : la FSU !

Benjamin FABAS



Equipements

Apprendre à nager, pouvoir pratiquer l'EPS : l'urgence d'agir pour nos équipements

Lors du dernier Conseil Syndical Académique (CSA) de juin à Andernos, le SNEP-FSU s'est mobilisé autour d'une action " savoir-nager, on s'enlise" sur la plage du Bétay pour dénoncer le manque de bassins.

Apprendre à lire c'est essentiel, apprendre à nager c'est vital.

Avec un nombre de noyades en hausse de 14% (on dénombrait déjà 4 noyades sur la Gironde pour le seul mois de mai 2026), une politique volontariste pour une pratique régulière de la natation scolaire est une nécessité. Cet enjeu de santé majeur doit s'inscrire dans le paysage des présidentielles 2027.



Le communiqué de presse de juin 2026 a été publié dans la presse, Sud-Ouest puis Rue89 ont repris nos arguments. Un élève sur cinq n'a pas accès à une piscine en Gironde. Avec une moyenne de 0,023m2, le pays est sous doté pour permettre un maillage optimal de piscines sur le territoire (source : Observatoire des piscines, P. Bayeux).

D'autres part, le SNEP-FSU poursuit son travail de rencontre avec les élu.es dans le cadre des commissions quadripartites avec la région. Nous dressons prochainement un bilan des visites d'équipements menées conjointement. Ces rencontres font suite aux résultats de l'enquête gymnase score. Le bâti scolaire et sportif subit de plein fouet les hausses de températures. Il est plus que jamais nécessaire de lutter contre l'implantation de gymnase low-cost totalement inadaptés aux enjeux climatiques actuels.

Afin de poursuivre le travail engagé, nous continuerons de militer pour la rénovation du bâti sportif. Les cours d'EPS doivent pouvoir avoir lieu, les cani-

cules à répétition rendent la mission d'enseignement périlleuse, faut-il adapter les pratiques, certaines pratiques ? Le SNEP en partenariat avec la FSU proposera cette année des relevés de températures réguliers dans les établissements scolaires et les gymnases afin d'établir un état des lieux des températures lors des périodes chaudes et froides et s'appuyer sur ces données pour obtenir des mesures concrètes.

Nous sommes nombreux.ses à réclamer un cadrage national des possibles, il en va de la sécurité des élèves et de notre responsabilité à chacun.e dans nos missions d'enseignement.

*Jérémy CARE
Pour le secteur équipement*



Elections pro - EPSiliades

Élections professionnelles : un temps fort d'expression pour la profession, une chance à saisir pour un outil syndical fort.

Du 3 au 10 décembre 2026, tous.les les agent.es seront invité.es à s'exprimer pour élire leurs représentant.es. C'est un temps démocratique pour mettre en avant notre attachement à un fonctionnement transparent de l'institution et au rôle des représentant.es élu.es du personnel.

Les élections professionnelles (EP) éliront pour 4 ans les représentant.es qui siègeront dans les comités sociaux d'administration ministériels et académiques (CSA), dans les commissions académiques paritaires nationales et académiques (CAP), dans les formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT) et les Conseils Médicaux en Formation Plénière (CMFP). Ces ins-

tances nous concernent toutes et tous dans notre quotidien car elles décident de la répartition des moyens (DGH), des choix éducatifs (carte de formation, sections sportives scolaires, sport étude, enseignement de spécialité, optionnels, ...), de la gestion des carrières, de la mobilité et le suivi médical des collègues.

Et des résultats aux EP découlent : le nombre de sièges SNEP-FSU aux instances de l'UNSS (département, académie, national), les moyens financiers et humains pour notre activité syndicale.

Pour rappel, en 2018 et 2022, le SNEP-FSU avait obtenu plus de 80 % des votes exprimés dans l'académie de Bordeaux.



**Pour lutter
contre les inégalités**



La loi de la transformation de la fonction publique (LFTP) de 2019 a fait évoluer le rôle des représentants des personnels dans les instances, provoquant une opacité sur les avancements de carrière ou les opérations de mutations. Pour le SNEP-FSU, cette attaque contre le paritarisme doit être combattue. La mobilisation par le vote aux prochaines élections sera un moteur puissant pour poursuivre la lutte contre les conséquences de la LFTP, viser son abrogation et gagner de nouveaux droits.

La LFTP a aussi, sous couvert de modernisation (sic), modifié la composition des nouvelles instances qui seront élues. Exit la commission administrative paritaire (CAP) des professeurs d'EPS qui se retrouvent intégrés à une large commission du second degré au sein de la FSU.

Pour voter SNEP il faudra cliquer FSU !

Pour développer l'EPS et un service public d'éducation de qualité partout sur le territoire, faire reculer les inégalités, la précarité, revaloriser le métier et atteindre l'égalité professionnelle, nous appelons la profession à voter massivement à ces élections pour les listes FSU.

Le scrutin se déroulera de manière électronique. Chaque agent.e de la fonction publique devra **activer son espace électeur.ice dès le 5/10/2026 à partir de son espace ENSAP. En deux minutes c'est fait !**

Du 3 au 10 décembre, faisons entendre notre voix.

*Nathalie LACUEY
et Mickaël VIAIRON*



EPSiliades - stage péda



INSPE d'AGEN les 19 et 20 novembre prochain : A ne manquer sous aucun prétexte !!!

Après la réussite des Journées de l'EPS, le SNEP crée à nouveau l'événement de l'EPS en cette rentrée 2026.

Le SNEP-FSU organise, en partenariat avec le Centre EPS et Société et le Café pédagogique, les Universités populaires de l'EPS. Quatre grands thèmes traverseront ces universités : L'EPS, L'École, le Sport, le métier.

Ces quatre entrées ne fonctionnent pas comme des blocs séparés : elles se répondent, se complètent et résonnent les unes avec les autres. Ensemble, elles permettent d'explorer la complexité des enjeux éducatifs contemporains et d'ouvrir des perspectives croisées entre pratiques, savoirs et expériences professionnelles.

Si l'ensemble des Universités Populaires de l'EPS, (tables rondes associant chercheurs, praticiens, acteurs de terrain, spécialistes), seront retransmises en direct via Zoom et les réseaux sociaux, le SNEP de l'académie de Bordeaux en propose une déclinaison

régionale à l'INSPE d'AGEN, afin de favoriser les échanges et la convivialité entre collègues.

Ce rassemblement pour lequel nous vous attendons nombreuses et nombreux, nous permettra de combiner le visionnage et les échanges initiés par les tables rondes avec des propositions pratiques de contenus pour l'EPS à travers l'étude du Hand-ball.

Programme prévisionnel :

Jeudi 19 novembre :

- En visio : Conférence d'ouverture
- Table ronde : « EPS une culture en mouvement »
- Formation pratique en Hand-ball. (Contenus, situations d'apprentissage, évaluation...)
- Documentaire de Françoise DAVISSE co-produit par Le SNEP et le Centre EPS et Société « Laisse pas ton corps au vestiaire » suivi d'un débat autour du thème de l'égalité en EPS. Présentation des derniers numéros de la revue ContrePied »
- Soirée festive

Vendredi 20 novembre :

- Poursuite et fin de la formation Hand-ball
- Clôture des EPSILIADES 2.0 pour l'académie de Bordeaux

Soyez attentifs.ives : vous recevrez dans les prochains jours le formulaire d'inscription. Nous vous attendons nombreux.

Pour la commission péda - Pascal GRASSETIE

Sport scolaire : des ambitions mais des restrictions budgétaires - Ca gronde dans les AG UNSS de rentrée.

La rentrée scolaire est aussi celle des Associations Sportives (AS) et de l'UNSS. Dans les établissements, les équipes d'EPS se mobilisent pour faire vivre le sport scolaire, proposer des activités diversifiées et permettre au plus grand nombre d'élèves de participer aux rencontres et compétitions. Pourtant, derrière les discours affichant de grandes ambitions pour le sport scolaire, la réalité de terrain apparaît de plus en plus contrainte par les restrictions budgétaires.

Dans les territoires, les difficultés financières des collectivités pèsent de plus en plus sur le financement des activités sportives scolaires. Les transports, l'accès aux installations sportives, les coûts d'organisation des rencontres ou encore les différentes prestations nécessaires au fonctionnement des AS représentent autant de charges qui peuvent limiter les possibilités d'action. Cette réalité est différente selon les départements en fonction des contributions des conseils départementaux.

Pour les équipes d'EPS, le constat est concret : il devient de plus en plus difficile de faire davantage, ou autant, avec moins de moyens. Dans certains départements, comme le 24 par exemple, le cross départemental a déjà dû être sacrifié depuis l'année dernière.

Les réunions de rentrée constituent traditionnellement un moment important de la vie de l'UNSS. Elles doivent permettre de présenter les orientations, d'échanger sur la situation du sport scolaire et de faire remonter les réalités des associations sportives.

Cette année encore, les discussions font apparaître les préoccupations des élu.es des AS et des personnels : évolution des financements, coût des déplacements, augmentation des mutualisations pour faire vivre les districts, accès aux équipements, moyens humains.

Le décalage entre les ambitions affichées et les conditions concrètes de leur mise en œuvre devient difficile à ignorer. Les enseignant.es d'EPS et les responsables d'AS restent fortement engagés, mais leur investissement ne peut constituer une variable d'ajustement

permanente face aux contraintes budgétaires.



Le SNEP-FSU refuse que les contraintes budgétaires conduisent progressivement à réduire l'offre proposée aux élèves, à augmenter la participation financière des familles ou à fragiliser les conditions d'organisation des rencontres.

L'ambition pour le sport scolaire doit se traduire par des moyens à la hauteur des objectifs affichés. Cela implique des financements publics pérennes, un accès garanti aux équipements sportifs, des transports permettant aux AS de participer aux rencontres et des moyens humains permettant aux enseignant.es d'EPS d'assurer pleinement leurs missions.

À travers les AG de rentrée, une même exigence s'exprime : les ambitions pour le sport scolaire doivent être accompagnées de moyens réels. **Le SNEP-FSU demande le doublement de la subvention des moyens (alors que cette année elle a été amputée de 300 000 euros).**

Le SNEP-FSU continuera à porter la voix des enseignant.es d'EPS, des personnels de l'UNSS et des élu.es des AS pour défendre un service public du sport scolaire accessible à toutes et tous. Cela passe par la transparence des choix budgétaires, le respect de la démocratie dans les instances, la reconnaissance du rôle des élu.es des AS et la garantie de la liberté de la parole syndicale.

Pétition à signer :

Camille Jacques



Stagiaires EPS - Jeunesse et sport

Stagiaires EPS : le SNEP-FSU Bordeaux à leurs côtés dès la rentrée

Les journées de pré-rentrée pour les fonctionnaires stagiaires se sont déroulées le jeudi 27 et le vendredi 28 août 2026 à l'INSPE de Mérignac. Annie Bourrel, Jérémy Caré, Pascal Grassetie et Mathilde Gaboriaud, étaient présents pour le SNEP-FSU Bordeaux.

Cette année, l'académie de Bordeaux accueille 44 stagiaires temps plein, 18 mi-temps et 6 Licence 3.

A nouveau, nous leur souhaitons la bienvenue dans le métier.

Avec la mise en place de la nouvelle réforme 2026 de la formation des enseignant.es, si les fonctionnaires stagiaires restent en majorité (44) affecté.es sur un service à temps plein (17h EPS + 3h AS) tout en se formant à leur nouveau métier, d'autres sont affecté.es à mi-temps (CAPEPS L3 avec un M1 validé) tout en poursuivant un mi-temps à l'INSPE pour finaliser leur M2. Les 2 cursus conduiront à une titularisation pour la rentrée 2027.



Les lauréat.es du CAPEPS L3, sont élèves fonctionnaires et auront 12 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée en établissement. Ils devront valider leur M1 dans l'année pour intégrer ensuite le statut de fonctionnaire stagiaire mi-temps l'année suivante et viser une titularisation.

Un rythme excessivement dense que dénonce le SNEP-FSU. En effet, les fonctionnaires stagiaires vont devoir faire face à des semaines de cours face aux élèves, des journées de formation en plus des préparations de cours, des bilans et de la découverte du fonctionnement d'un EPLE.

De plus, cette réforme entraîne une pression sur les postes en établissement : de nombreux postes sont bloqués pour les berceaux de stages (postes à mi-temps ou compléments de service en collège/lycée) pour accueillir ces stagiaires d'EPS.

Face à ces conditions précipitées d'entrée dans le métier, nous pouvons compter sur la profession pour accueillir et entourer au mieux ces jeunes collègues dans le parcours vers la titularisation.

Dès les oraux de Vichy en juin, le SNEP-FSU établit un contact avec de nombreux stagiaires et

poursuit le travail tout l'été en académie avec l'aide à la formulation des vœux, aux démarches administratives, la transmission de contacts dans les établissements.

Ce rôle indispensable leur assure une rentrée plus sereine.

Le SNEP-FSU reste disponible tout au long de l'année pour maintenir le lien, accompagner ces jeunes collègues sur de nombreuses questions. Nous les invitons à participer aux stages SNEP-FSU et plus particulièrement au stage mutations inter-académiques le lundi 23 novembre 2026 et au stage « Grand saut » en mai 2027.

Le site www.snepfsu-bordeaux.net reste une source d'infos à consulter et un bon réflexe !

Enfin chacun-e stagiaire, tuteur-riche peut contacter les responsables stagiaires :

-Sandra DUFAURE : sandra.juglin@gmail.com (06 33 18 62 22).

-Nathalie LACUEY : nath.lacuey33@gmail.com (06 83 16 20 48).

Sandra DUFAURE

Jeunesse et Sports : un été et une rentrée sous haute tension

Pendant que les enseignant-es, comme une grande partie de la population française, profitaient de leurs congés estivaux, les personnels de la Jeunesse et des Sports sont restés pleinement mobilisés. Leur champ d'intervention, qui couvre les temps péri et extrascolaires, implique en effet d'assurer la continuité du service public tout au long de l'été. Leurs missions sont nombreuses : garantir la sécurité des accueils collectifs de mineurs, colonies de vacances, centres de loisirs, stages sportifs, ainsi que celle des lieux de baignade ; veiller à la qualité des activités proposées ; mais aussi gérer les situations de crise lorsqu'elles surviennent : signalements, accidents, intoxications alimentaires... ou, plus particulièrement cet été, incendies et épisodes de canicule. À cette activité déjà particulièrement soutenue est venue s'ajouter, pendant l'été, une nouvelle charge de travail : l'examen, dans l'urgence, de centaines de dossiers déposés dans le cadre de l'opération de communication « Septembre bouge », afin d'attribuer... un « label » !

Comme si cela ne suffisait pas, le ministère a annoncé l'organisation d'une tournée dans plusieurs villes de France. Les personnels Jeunesse et Sports sont donc une nouvelle fois sollicités, dans l'urgence, pour en assurer la préparation et l'organisation, alors même qu'ils n'ont pas encore terminé de traiter l'ensemble des situations et incidents survenus pendant

l'été.

Pour le SNEP-FSU, si l'objectif de mettre en lumière, à l'occasion de la rentrée, l'intérêt de la pratique des activités physiques et sportives peut être compris, la manière dont le ministère procède est en revanche inacceptable. Les agent-es se voient imposer des missions supplémentaires et des injonctions fortes pour les réaliser, sans que soient prises en compte la réalité de l'activité des services ni celle des établissements sportifs, notamment les CREPS, pendant la période estivale et à la rentrée.

Pass'Sport et « deux heures de sport au collège » : des dispositifs relancés, mais des moyens toujours insuffisants.

Après des mois de tergiversations, le ministère a annoncé à la rentrée un élargissement des bénéficiaires du **pass'sport**, l'aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club ou une salle de sport. En effet, les jeunes de 6 à 13 ans sont à nouveau éligibles. Mais les conditions d'éligibilité financière se durcissent en même temps (quotient familial inférieur à 700 €). Il y aura donc moins de bénéficiaires qu'en 2024 (lorsqu'il était ouvert à cette même tranche d'âge). De plus, les associations sportives scolaires sont toujours exclues, quand le loisir sportif marchand reste éligible !



**Pour lutter
contre les inégalités**



Concernant le dispositif « **deux heures de sport supplémentaires au collège** », censé offrir de nouvelles opportunités d'activités physiques et ludo-sportives à des [collégien.es éloigné.es](#) d'une pratique régulière, il devait disparaître, mais il est finalement relancé ! Là encore, le ministère communique sur son déploiement à tous les collèges publics volontaires, mais il omet de dire qu'il y aura beaucoup de déçus.

En effet, c'est toujours le ministère chargé des sports qui assure le financement de la prestation d'activités physiques et sportives, mais ses moyens d'intervention sont contraints. Il y aura donc potentiellement davantage de demandes, mais aussi davantage de refus,



En plein été 2026, le gouvernement s'attaque à nos droits Décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié au 1er août 2026

TPRT : peut être refusé pour des raisons administratives en négligeant la santé des enseignants.

Arrêt de travail : risque d'invalidation si la prolongation n'est pas établie par le médecin ayant établi l'arrêt initial, mise en place de contrôles administratifs des agents.

A noter des simplifications de procédures pour les prolongations des congés longue maladie, longue durée et des modifications pour les autorisations spéciales d'absence (CLM-CLD-ASA) Décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026.

1 - Le TPRT (Temps partiel pour raison thérapeutique).

Le TPRT permettant de travailler à 50 % payé à plein traitement pendant une année et renouvelable après avoir repris ses fonctions pendant un an, n'est plus de droit pour les trois premiers mois et pourra être refusé :

- Soit pour motif médical après expertise et éventuel passage en conseil médical restreint.
- Soit pour un motif tiré des **nécessités de la continuité et du fonctionnement du service**, « notions » très vagues dont la FSU a demandé l'encadrement. Car pour l'instant, ces motifs pourraient permettre tous les abus notamment si l'administration dit ne pas trouver de contractuel pour assurer le remplacement ou si un conflit avec la hiérarchie existe. Certes ce refus devra être précédé d'un entretien et vous pourrez vous faire assister par une personne de votre choix. Aussi, il faudra utiliser ce droit, et créer le rapport de force pour encadrer ces « notions », mais c'est d'ores et déjà une atteinte à nos droits.

L'état de santé des enseignants est ainsi négligé par notre administration, les pseudos raisons administratives l'emportant sur les raisons médicales. L'[Article L823-1](#) du

faute de crédits suffisants, sans oublier le casse-tête pour les personnels J&S qui vont étudier les demandes et devoir faire des choix.

Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, le ministère fait croire qu'il augmente son soutien, en ouvrant ses dispositifs à un public plus large, mais en réalité il restreint le nombre d'éligibles et/ou renforce la concurrence entre les structures.

Le SNEP-FSU dénonce cette communication et exige davantage de moyens pour le service public du sport.

Katy DE NADAI

Santé

NOUVEAU DECRET SANTE

Code Général de la Fonction Publique est ainsi vidé de son sens, car il y est précisé que le service en TPRT est reconnu comme étant de *nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé et/ou de retrouver un emploi compatible avec son état de santé*. Gageons que tous les refus seront fondés sur la continuité et les nécessités de service.

Autres changements :

- *“Lorsque la demande d'autorisation de servir à temps partiel pour raison thérapeutique est présentée à l'issue d'une période de congé de longue maladie, de longue durée, de congé pour invalidité temporaire imputable au service ou après une disponibilité pour raison de santé, la décision de l'administration intervient au plus tard au jour de la reprise”.* Cela signifie que, pour ces motifs, la demande initiale de TPRT serait accordée d'office.
- Pour tous les autres cas de demandes de placement en TPRT, le délai de réponse administratif est de 30 jours, sauf pour une demande de renouvellement de l'autorisation de TPRT où la décision intervient également au plus tard le jour de la prolongation.

La demande de TPRT n'a plus à être faite pour les seules périodes de 1, 2 ou 3 mois maximum. Le TPRT peut être demandé pour un an, point qui peut être considéré comme positif notamment pour les collègues ayant des soucis de santé importants, leur dossier connaîtra moins de lourdeurs administratives.

2- Pour les arrêts maladie.

La durée initiale ne pourra dépasser 31 jours, ce qui était souvent le cas, en revanche :

- Toute prolongation devra être faite par le médecin ayant prescrit l'arrêt initial ou par dérogation si médecin absent ou cas d'hospitalisation ou s'il est établi par un médecin spécialiste consulté à la demande du médecin traitant. Cette prolongation ne pourra pas dépasser 62 jours sauf dérogation.



- De plus, **il est institué un contrôle administratif** de votre présence à votre domicile par une personne habilitée, comprenez par n'importe quel agent désigné par l'administration, sur les temps ne couvrant pas les sorties autorisées par votre médecin.

3 - Des simplifications de procédures pour les prolongations des congés longue maladie, longue durée et des modifications pour les autorisations spéciales d'absence (CLM-CLD-ASA) Décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026.

En Congé Longue Maladie (3 ans) ou Congé Longue Durée (5 ans), seule dorénavant la décision initiale sera soumise au Conseil Médical Restreint avec ou sans expertise, point positif, les dossiers devraient être traités plus rapidement. En effet, il y aura une seule expertise par an et si la décision de l'expert est favorable, l'administration prendra la décision sans consulter le conseil médical restreint. Il est à noter que le CLM ou le CLD pourra être demandé pour une période allant jusqu'à 6 mois maximum en lieu et place de la période 3 ou 6 mois.

Pour les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA), beaucoup deviennent de droit mais certaines continuent à être soumises aux nécessités de service :

ASA soumises aux nécessités de service :

- Grossesse ASA d'une heure/ jour à compter du premier jour de son premier mois de grossesse.
- Garde d'enfant de moins de 16 ans, 6 jours par

parent et 12 jours pour parent isolé.

ASA de plein droit :

- 5 jours à la suite de l'annonce de la survenance chez l'enfant d'un handicap ou d'une pathologie chronique, décès de son conjoint ou lié par PACS ou personne avec laquelle il vit maritalement.
- 3 jours en cas de décès du père ou de la mère, du conjoint de son père ou de sa mère, d'un frère ou d'une sœur.
- 5 jours à l'occasion de son mariage ou pacs.

4- Conclusion

La remise en question des droits la plus importante concerne le TPRT. En effet, cela nuira davantage aux femmes et aux enseignants les plus âgés, qui sont majoritaires dans ces dispositifs. Cette nouvelle réglementation crée un terrain propice aux pressions, au découragement pour recourir aux droits. La mise en place de conditions favorables à un retour à l'emploi en prenant en compte la santé des enseignants risque d'être négligée, bafouée en ignorant l'[Article L823-1](#) du Code Général de la Fonction Publique qui lui est positif.

Pour plus de précisions consulter le site du SNEP FSU Aquitaine [SNEP-FSU de l'académie de Bordeaux](#) et le décret 86 442 du 14 mars 1986 dans sa version au 1er août 2026

Dégradations et suspicions sont à l'ordre du jour. Soyons vigilants certes mais surtout AGISSONS.

*Geoffroy RAT, Evelyne SALLANNE, Henri SIVY
Pour le secteur santé et défense des droits*

Syndicalisation

Adhésion

Se mobiliser, c'est aussi faire vivre notre outil commun : le SNEP-FSU !

Sans adhérent-es, pas de SNEP-FSU ! Pas de force collective, pas d'idées nouvelles, pas de moyens pour défendre nos revendications et agir au quotidien.

Adhérer, c'est contribuer à faire vivre un syndicat qui nous appartient à toutes et tous. C'est participer aux réflexions, porter nos revendications, proposer, débattre et construire ensemble les transformations dont l'École et la société ont besoin.

Plus nous sommes nombreux-ses, plus nous sommes fort-es pour agir, défendre nos droits et faire entendre notre voix !

Ensemble, renforçons le SNEP-FSU : adhérons, agissons, transformons !

Nathalie LACUEY



**Ne jamais se résigner
Se syndiquer !**

